

**Zeitschrift:** Rapport du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la seconde guerre mondiale (1er septembre 1939 - 30 juin 1947)

**Herausgeber:** Comité international de la Croix-Rouge

**Band:** - (1939-1947)

**Heft:** 3: Actions de secours

**Vorwort:** Introduction

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INTRODUCTION

Bien que l'activité de secours que le CICR déploya pendant la seconde guerre mondiale puisse être légitimement considérée comme une initiative nouvelle et sans précédent, elle se rattache néanmoins à certaines traditions qu'il importe de rappeler brièvement.

Peu après la fondation du CICR en 1864, lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871, une Agence des prisonniers de guerre fut ouverte à Bâle, afin de centraliser les informations relatives aux combattants portés comme disparus sur le front. Ce bureau, qui préfigurait en quelque sorte la future Agence centrale des prisonniers de guerre à Genève, fut tout naturellement amené à transmettre, non seulement des nouvelles, mais aussi des médicaments et des pansements, et même quelques colis de vivres et de livres confectionnés en Suisse. Toutefois, comme le conflit franco-allemand fut de courte durée et de plus, très limité, ces premières actions de secours inspirées par le CICR demeurèrent extrêmement modestes.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il en alla de même de 1914 à 1918. Certes, les hostilités furent alors infiniment plus longues, plus généralisées et plus meurtrières qu'en 1870. Mais, tout d'abord, le nombre des prisonniers était sans comparaison avec les masses énormes de personnes capturées ou arrêtées à des titres divers pendant la seconde guerre mondiale. Ensuite, la stabilité relative des fronts permit aux belligérants de maintenir intacts la plupart de leurs communications ferroviaires et postales. De la sorte, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et d'autres organisations humanitaires purent se charger elles-mêmes de l'assistance, tant aux blessés et aux

malades qu'aux prisonniers. L'intervention du CICR n'était pas nécessaire puisque les secours parvenaient à destination par les voies directes et normales. En Suisse, c'étaient également des entreprises de transport qui assuraient l'expédition par chemin de fer des secours dans les divers pays belligérants. Pour sa part, le CICR leur confia le transport de 1813 wagons de dons collectifs ; en outre, il organisa, d'entente avec l'administration des Postes suisses, le transit postal de 1.884.914 colis nominatifs. Cette besogne était si simple qu'elle ne nécessita même pas la création d'un service spécialisé.

En revanche, lors de trois conflits armés qui eurent lieu entre 1918 et 1939 : guerre d'Abyssinie, début de la guerre sino-japonaise et guerre civile d'Espagne, les belligérants demandèrent des secours matériels au CICR. C'était là un fait nouveau, qui apparaîtra heureux ou regrettable, selon que l'on y voit la reconnaissance implicite du rôle important que peuvent jouer les organismes internationaux dans le sauvetage de vies humaines, ou les prodromes de la guerre totale qui, précisément, rend inévitable le recours à de tels organismes.

Le CICR, dont le principe constant est de soutenir toute initiative humanitaire, ne se préoccupa pas beaucoup de l'aspect théorique et juridique du problème qui lui était ainsi posé. Il ne voulait qu'une chose : répondre de son mieux à ces appels, soit en suscitant et en recueillant des dons, soit en se chargeant lui-même de l'achat et de la distribution des secours. Il envoya de la sorte, pendant la guerre d'Abyssinie, des médicaments et du matériel sanitaire pour une valeur d'environ 76.000 francs suisses, et au cours de la guerre sino-japonaise, il fit le même usage d'une somme de 86.525 francs suisses. Quant à la guerre d'Espagne, elle donna lieu à des actions bilatérales de la part de nombreux donateurs, si bien que le CICR put acquérir, non seulement des secours médicaux, mais aussi des vivres et des vêtements. Il distribua aux Espagnols du parti gouvernemental et à ceux du parti nationaliste des marchandises d'une valeur respective de 337.921 et 332.923 francs suisses. De plus, les régions les plus éprouvées par la guerre civile reçurent, immédiatement après la fin de celle-ci, pour 17.980 francs suisses de secours en nature.

Le volume de certains de ces envois n'était pas très considérable, mais — et c'est par là surtout qu'ils sont importants — ils attirèrent l'attention du CICR lui-même et d'autres organisations humanitaires, notamment des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, sur la nécessité d'actions de ce genre. Il faut noter, en outre, que le Service d'achat créé pendant la guerre d'Espagne, ne fut plus dissous, mais forma, en 1939, le premier noyau du Service des secours du CICR.

Il n'y a cependant aucune commune mesure entre ces réalisations limitées et l'intense activité de secours que le CICR exerça, de 1939 à 1947, en faveur d'une multitude, jusque-là sans exemple, de prisonniers de guerre et d'internés de toutes catégories, ainsi que de nombreuses populations civiles. Cette activité prit d'emblée des proportions presque inquiétantes pour ceux qui en avaient la charge ; lorsqu'elle atteignit son point culminant, en 1943-1944, avec un mouvement de 2.000 wagons reçus et expédiés par mois, le CICR était devenu le plus grand centre de distribution de secours du continent.

Les actions de secours du CICR durant le deuxième conflit mondial peuvent se classer sous quatre chefs principaux :

1. Envois massifs et réguliers à environ 2 millions de prisonniers de guerre alliés et d'internés civils assimilés aux prisonniers de guerre, en Europe, de 1939 à 1945. Leur total s'éleva à près de 400 millions de kilos d'une valeur d'environ 3 milliards de francs suisses. De plus, des secours en quantités plus faibles furent adressés aux prisonniers et aux internés civils alliés en Extrême-Orient.

2. Envois occasionnels, dans tous les cas d'urgence, à environ 1 million de prisonniers et d'internés civils italo-allemands, sur un effectif de 2½ à 3 millions. C'est dans l'immédiate après-guerre, en 1945 et 1946, qu'ils furent le plus abondants.

3. Envois relativement peu importants à environ 300.000 déportés civils et détenus de toute espèce, dont le nombre total n'est pas exactement connu, mais dépassa de beaucoup le million.

4. Envois considérables aux populations civiles victimes de la guerre, notamment ceux que le CICR fit en collaboration

avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge par l'organe de la Commission mixte de secours. Les bénéficiaires étaient tantôt telle ou telle catégorie de personnes (enfants, femmes, vieillards, malades et invalides), tantôt les habitants de régions ayant particulièrement souffert des opérations militaires, comme la population des îles de la Manche, celle des côtes françaises de l'Atlantique après l'invasion alliée de 1944, celle des provinces occidentales des Pays-Bas au début de 1945. Il fut de même porté secours au camp de Pruzskow, qui contenait une grande partie de la population de Varsovie, aux enfants de Paris en 1940, à ceux de Berlin et de Vienne de 1945 à 1947, etc. Mais la plus remarquable de toutes les actions en faveur des civils, c'est sans contredit l'aide à la Grèce coupée dès 1940-1941 de ses voies normales de ravitaillement par la Méditerranée.

---